



**Procès-verbal de la 5e assemblée ordinaire
de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR)
tenue le jeudi 25 juin 2020 à 16h15 heures, à huis clos
via la plateforme collaborative en ligne Teams**

Personnes présentes :	M. Luc Tremblay	président
	M. Claude Ferron	vice-président
	M. Pierre Montreuil	administrateur
	M. Philippe Lauzon	administrateur et représentant des usagers du transport urbain
	Mme Mariannick Mercure	administratrice
Personnes présentes :	M. François Dubois	administrateur et représentant des usagers du transport Adapté
	Mme Valérie Renaud-Martin	administratrice
Personnes ressources:	M. Patrice Dupuis	directeur général
	Mme Roxanne Loranger	coordonnatrice ressources humaines et secrétaire corporative

1. Mot de bienvenue du président

M. Luc Tremblay, président de la STTR, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre cette 5^e assemblée publique.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

(62-20) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire à huis clos du 28 mai 2020

(63-20) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Montreuil
APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire à huis clos du 28 mai 2020 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire à huis clos du 28 mai 2020 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 11 juin 2020

(64-20) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron
APPUYÉ DE : Mme Mariannick Mercure

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 11 juin 2020 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 11 juin 2020 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

5. Comptes à payer

(65-20) IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois
APPUYÉ DE : M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soient adoptés les comptes à payer par chèques numérotés de 29045 à 29133 et les paiements directs 624 à 645 le tout couvrant la période du 4 au 25 mai 2020, pour une somme totale de 765 214.70\$ à puiser à même le fonds d'opération.

ADOPTÉE

6. Adoption de la politique de communication

(66-20) CONSIDÉRANT les valeurs de communication de la STTR ;

CONSIDÉRANT les objectifs et les principes directeurs de la communication ;

CONSIDÉRANT que la communication est au cœur des activités stratégiques de la STTR ;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Montreuil

APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la STTR adopte la politique de communication;

QUE ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long.

ADOPTÉE

7. Levée d'option de 3 ans du contrat correspondant au renouvellement des services d'hébergement et de maintenance du système d'aide à l'exploitation du transport adapté et billettique.

(67-20) ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke, la Société de Transport de Trois-Rivières, la Société de transport du Saguenay, la Société de Transport de l'Outaouais et la Société de Transport de Lévis ont procédé à l'implantation et exploitent en commun un système d'aide à l'exploitation en temps réel pour le transport adapté ;

ATTENDU QUE les sociétés de transport membres du Consortium se sont entendues pour partager les frais reliés à l'hébergement de l'infrastructure informatique nécessaire à l'opération de leurs systèmes respectifs dans le but d'améliorer la robustesse tout en réduisant les coûts ;

ATTENDU QUE selon l'article 15.02.02, le contrat original, après une période initiale de 5 ans, prévoit une possibilité de renouvellement pour ses 5 ans.

ATTENDU la proposition de PrioriT Infogestion, division de Gestion Athena Inc. en date du 14 avril 2020 ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois

APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil autorise la Société de Transport de Sherbrooke à procéder à la levée d'option auprès de «PrioriT Infogestion, division de Gestion Athena Inc» pour une période de 3 fois 1 an pour les services d'hébergement et de maintenance du système d'aide à l'exploitation du transport adapté et billettique, conformément aux dispositions prévues à l'article 15.02.02 du contrat, au montant de 37 388.99\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

8. Mandat à la Société de transport de Sherbrooke- Mise à jour SIPE 2.0 et renouvellement de la licence de maintenance SIPE 2020 et du service de support à la clientèle pour l'année 2020 incluant une option de renouvellement pour deux (2) ans.

(68-20) CONSIDÉRANT que la Société de transport de Trois-Rivières désire s'approvisionner et obtenir des services pour la mise à jour SIPE 2.0, le renouvellement de la licence et maintenance SIPE 2020 et le service de support à la clientèle pour l'année 2020 (ci-après les « Biens / Services ») ;

CONSIDÉRANT que la Société de transport de Sherbrooke (ci-après la « STSherbrooke ») désire également s'approvisionner et obtenir des services pour les mêmes Biens / Services ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 92.4 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01) la STSherbrooke peut être mandatée par l'Organisme aux fins de s'approvisionner et obtenir des services (ci-après le « Mandat ») ;

CONSIDÉRANT que l'Organisme et la STSherbrooke souhaitent convenir des modalités du Mandat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :

M. Claude Ferron

APPUYÉ DE :

Mme Mariannick Mercure

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule des présentes résolutions en fait partie intégrante ;

D'ACCEPTER les modalités prévues au Mandat, incluant notamment celles qui suivent :

- a) Le choix du mode d'octroi du contrat (ci-après le « Contrat »), a été fait par les Parties en fonction du coût estimé des Biens/ Services du type Biens / Services et des exceptions prévues aux Lois applicables.
- b) La STSherbrooke est responsable du respect des dispositions des lois applicables en fonction du mode retenu pour l'octroi du Contrat.
- c) Le Règlement sur la gestion contractuelle de la STSherbrooke est applicable dans le cadre du processus d'Octroi du Contrat.
- d) Les personnes désignées par la STSherbrooke sont autorisées à signer tous les documents requis dans le cadre du processus d'octroi du Contrat.

- e) La STSherbrooke est responsable de la préparation des documents contractuels requis dans le cadre du processus d'octroi du Contrat.
- f) L'Organisme est responsable de la préparation des plans, des devis et de tout autre document technique qui le concernent et qui sont requis dans le cadre du processus d'octroi du Contrat et de l'exécution du Contrat.
- g) La Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat de la STSherbrooke trouve application lors du processus d'octroi du Contrat.
- h) La STSherbrooke est responsable de la gestion (i) de l'octroi du Contrat et (ii) du Contrat.
- i) La STSherbrooke est tenue, à la demande de l'Organisme ou lorsque les circonstances le justifient, de l'informer de sa gestion de l'Octroi du Contrat et du Contrat.
- j) Dans le cadre du processus d'octroi du Contrat, le conseil d'administration de la STSherbrooke est chargé du processus d'évaluation du rendement.
- k) L'Organisme est tenu, envers tout tiers, des actes accomplis par la STSherbrooke dans l'exécution du Mandat.
- l) L'Organisme est tenu d'indemniser la STSherbrooke du préjudice que la STSherbrooke a subi dans l'exécution du Mandat, sauf en cas de faute lourde ou de faute intentionnelle de la STSherbrooke.

QUE le directeur général de l'Organisme soit autorisé à signer le Mandat ;

ADOPTÉE

9. Affaires diverses

Aucun sujet n'est discuté à ce point d'ordre.

10. Période de questions

1) Quand le terminus du Centre Les Rivières sera-t-il retiré ? (Alexandre Lesmerises)

Le démantèlement du terminus du centre commercial Les Rivières fait effectivement parti de nos projets, cependant, ce n'est pas dans nos priorités budgétaires. Pour l'instant, la STTR travaille sur d'autres projets, à valeur ajoutée, d'infrastructures et d'investissements.

- 2) **Quand les tableaux d'affichage numérique seront-ils installés au centre-ville ? (Alexandre Lesmerises)**

Les tableaux d'affichage numérique seront installés et fonctionnels dans la 1^{ère} semaine de septembre 2020.

- 3) **Quand les 3 autobus 2020 ou 2021 vont-ils arrivés ? (Alexandre Lesmerises)**

Les autobus arriveront dans la dernière semaine du mois d'août 2020.

- 4) **Gèle de tous les titres de transports pour 2021 : Considérant toutes les lacunes que vit le transport collectif de Trois-Rivières depuis la mise sur pied de son nouveau réseau et malgré des ajustements peu concluants, considérant aussi la baisse de la clientèle depuis les 7 dernières années, avez-vous l'intention de geler les tarifs de tous les titres de transport pour 2021 ?**

Il n'y aura pas de gèle tarifaire pour les titres de transport de la STTR en 2021. Comme décrit dans nos rapports de bilans annuels, les tarifs sont établis en fonction de nos coûts d'exploitation, des subventions publiques et de la contribution municipale.

- 5) **Pancartes d'arrêt pas visibles le soir : Depuis bientôt 1 an, nous vous informons de la problématique de leur absence de visibilité le soir. Après vos tests infructueux et l'information que nous vous avons donnée sur une compagnie de Trois-Rivières qui possède l'expertise pour rendre les pancartes réfléchissantes, quel est le suivi sur ce problème ?**

L'affichage sur notre réseau a été conçu et installé selon les standards. Des améliorations ont été apportées afin de rendre plus visibles des pancartes qui étaient cachées physiquement ou mal éclairées. Nous n'avons pas l'intention de modifier ou de changer nos pancartes. Cependant, nous tiendrons compte des nouvelles technologies et des nouveaux standards (s'il y a lieu) pour les besoins futurs.

- 6) **Considérant les 19 M \$ et + de budget de 2019, considérant aussi que Mr. Marc Ranger Dir. Québécois SCFP-Syndicat des chauffeurs a dit sur MAT-TV en sept. 2019, qu'ils sont prêts à ouvrir les conventions collectives sans demande d'argent supplémentaire pour que les usagers et chauffeurs soient heureux, alors avez-vous un plan pour améliorer l'opérationnel du réseau fin 2019-2020 ? SVP ne nous faites pas l'insulte de répondre ce que l'on nous a déjà répondu soit : engager plus de personnel, quelques ajustements du 5 janv. par de meilleurs horaires les soirs et weekends et modifications légères de certains circuits, cela ne vaut pas 19 M. \$**

La STTR travaille continuellement à l'amélioration de son réseau. Nos services sont continuellement à l'écoute des besoins de notre clientèle. Présentement nous avons une équipe qui travaille à la stabilisation du réseau à la suite des changements apportés en 2019 et travaille également à trouver les améliorations nécessaires afin d'augmenter l'efficacité du réseau.

11. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée aura lieu le jeudi 24 septembre 2020 à 19 h.

12. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR :

M. Pierre Montreuil

APPUYÉE DE :

Mme Mariannick Mercure

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 16h39

ADOPTÉE

M. Luc Tremblay
Président

Mme. Roxanne Loranger
Secrétaire corporative